

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 05 décembre 2020

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, CARLIN Raymond,
TABA Jean-Claude, SEGHI Martine, PIERRISNARD Quentin, PERICHET Yves,
RUBAUDO Raymond.

Absents représentés : GASTAUD Fabienne par M. TABA Jean-Claude

HENRI Nicolas par SEGHI Martine

EGG Adrien par M. OGEZ Ismaël

Absente non-représentée : SAINT MARTIN Delphine

Secrétaire de séance : CARLIN Raymond

* * * * *

L'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 16 octobre 2020 par 10 voix.

Présentation et vote pour 6 délibérations

La réunion a pu se tenir en public avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Délibération n°1 : DM virements de crédits ouverture du projet intempéries 2019

Le maire explique qu'après consultation des services concernés, il est nécessaire de changer l'affectation de certaines rubriques en fonctionnement et investissement

Vote pour : 10 voix à l'unanimité des présents et représentés

Délibération n°2 : Transfert de résultats du service eau et assainissement de Briançonnet à la RECB

Le maire explique avoir demandé de tenir compte des absences de trésorerie que rencontre la commune de Briançonnet qui empêchent celles-ci de mandater à la RECB le report d'investissement du budget annexe eau et assainissement dont le transfert était initialement prévu depuis fin juin 2020

Le montant s'élevait à 106 635,06 euros

Les demandes de transferts de résultats seront de ce fait ramenées à 0, ce que la RECB peut accepter sous réserve de la prise en charge par la commune :

1) de l'intégrité des dépenses de réparations et travaux liés à la catastrophe naturelle dont les coûts prévus sont de 3 450 euros de suivi et réception du dossier + 82 212 euros de travaux

La commune de Briançonnet gèrera les demandes de subventions afin de percevoir la totalité des subventions qui lui sont accordées sur cet investissement.

2) des dépenses de l'agence de l'eau de 2019 : la RECB refacturera à la commune de Briançonnet les redevances Agence de l'eau qu'elle a payé en 2020 au titre des recettes 2019 car la compétence relevait à cette période de la commune.

3) des frais de personnel liés à l'exploitation du service eau et assainissement en 2020 qui ne seront pas refacturés à la RECB et cela uniquement pour l'année 2020, comme cela avait été discuté avec l'ensemble des maires en début d'année.

4) des opérations d'ordre liées à la non mise à disposition à la RECB du bien immobilisé N° 2/2000 immobilisation diverses jusqu'à ce que l'on soit en mesure de pouvoir contrôler réciproquement son contenu et envisager ou non une mise à disposition

Vote pour : Ogez Ismael , Carlin Raymond , Taba Jean Claude , Pierrisnard Quentin , Rubaudo Raymond , Périchet Yves , Gastaud Fabienne , Egg Adrien

Abstentions : Seghi Martine , Henri Nicolas

Délibération N° 3 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le maire expose au CM la nécessité de renouveler la souscription d'une ligne de trésorerie pour améliorer le fond de roulement de la commune.

Pour ce faire une enquête a été diligentée et la proposition de Crédit Agricole a été retenue

Souscription 50 000 euros

Durée 1 an, facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation 1,10 % , pas de frais de dossier

Vote pour : 10 voix (unanimité des présents et représentés)

Délibération N°4 : Prêt relais subventions sur le projet sécurité des berges de l'Estéron et voiries

Le maire expose que pour un autofinancement d'une avance de subventions sur le projet de mise en sécurité des berges de l'Estéron suite aux intempéries de novembre 20219 et les travaux de voiries la commune a reçu une notification de subvention qu'elle n'encaissera qu'après avoir payé les factures d'où la nécessité d'un prêt relais

Le crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Montant : 125 000 euros

Durée : 24 mois

Taux fixe 0,50 %

Paiement trimestriel

Vote pour : 10 voix (unanimité des présents et représentés)

Délibération N°5 : Prêt à taux fixe classique

Le maire informe le CM que pour un besoin de financement de l'investissement en cours et afin de solder les opérations engagées, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 120 000 euros

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Type de financement : prêt à moyen long terme

Durée 180 mois soit 15 ans - Taux fixe 0,62 %

Remboursement trimestriel

Frais dossier 120 euros, pas de parts sociales

Vote pour : 10 voix (unanimité présents et représentés)

Délibération N° 6 : Recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le maire explique que pour aider au sein de l'école pour les sorties, projets pédagogiques et sportifs, pour l'aménagement des espaces verts, le développement et la mise en valeur du patrimoine communal et le développement des projets touristiques, il est nécessaire d'embaucher une personne.

Il est proposé le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'Agent Technique Polyvalent à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 9 mois

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC au prorata du nombre d'heures mensuelles

Vote pour : 10 voix (unanimité des présents et représentés)

Questions Diverses :

Commandes cadeaux de fin d'année

Information sur les subventions aux associations

Questions du public :

Il est à nouveau signalé le mécontentement de riverains suite aux essais de voitures de rallye, le maire indique que cela est du ressort du Préfet et du Président du Département 06 mais la commune sera attentive à la limitation des essais et fera part de son désaccord le cas échéant.

Il est demandé par un particulier la possibilité d'être membre de la commission du canal de Belletrud, cette question sera posée par le titulaire de ladite commission.

Nous remercions chaleureusement Nathalie ANTOGNELLI pour l'envoi de ses nombreuses fabrications de décorations de Noël.

La séance est levée.